



Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime
 240 rue Augustin Fresnel – CS 20931
 76237 ISNEAUVILLE cedex
 Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
 Siège : Hôtel du Département
 courrier@sde76.fr

 Délibération du Comité Syndical n° 2022/02/24-15

Séance du 24 février 2022

Objet : **ADHÉSION - demande d'adhésion au SDE76 de la commune d'EU**

membres en exercice :	83
membres présents :	41
pouvoirs :	18
membres votants :	59
votes pour :	54
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 24 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 17 février 2022, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département de la Seine Maritime sous la présidence de M. Hervé LEPILEUR, 1er Vice-Président.

En application de l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 : possibilité de réunion par téléconférence, fixation du quorum au tiers des membres présents, possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	V
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	V
6		T	Jean-Michel	LAIR	Exc.
7		T	Yannick	PRIGENT	V
8		T	Patrick	FONTAINE	V
9		T	Jean-Marie	JEANNE	P
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	Exc.
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	V
12		T	Jacques	DELLERIE	Exc.
		S	Cyriaque	LETHUILLIER	
13	2	T	Claire	GUÉROULT	Exc.
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Exc.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	Exc.
21		T	Gilles	LARCHER	V
22		T	Thierry	LECARPENTIER	V
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	Exc.
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Exc.
25		T	Gérard	GOUPIL	
26		T	José	DUARTÉ	V
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	V
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Exc.
33		T	Eric	SCARANO	P
34		T	Guillaume	PERUISSET	V
35		T	Franck	FOIRET	Exc.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	V
39		T	Daniel	LEGROS	V
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	Exc.
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Exc.
44		T	Daniel	GRESSENT	P
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Exc.
48		T	Léon	BACHELOT	Exc.
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Exc.
54		T	Chantal	COTTEREAU	V
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Exc.
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	V
58		T	Christophe	FROMENTIN	V
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	Exc.
60		T	Frédéric	CANTO	V
61		T	Pierre	SORIN	V
62		T	René	GUEUDIN	Exc.
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Exc.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	P
69		T	Patrick	LEVEQUE	V
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Exc.
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	Exc.
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Exc.
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	V
79		T	Christian	POISSANT	Exc.
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e), V : présent(e) en Visio

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Michel ARGENTIN	1	Hervé LEPILEUR	1
2	Jean-Michel LAIR	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
3	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
4	Claire GUÉROULT	2	Laurent VASSET	5
5	Philippe CORDIER	3	Laurent VASSET	5
6	Hubert MAILLET	4	Sylvain DELTOUR	4
7	Didier GASTON	5	André-Pierre BOURDON	5
8	Jean-Louis LUC	7	Xavier VANDENBULCKE	7
9	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
10	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
11	Léon BACHELOT	9	Frédéric BAILLEUL	9
12	Imelda VANDECANDELAERE	11	Bruno GENDRON	11
13	René GUEUDIN	11	Christophe FROMENTIN	11
14	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
15	Gérard LESUEUR	14	Gérard LEGER	14
16	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10

Secrétaire de séance :

Fabienne VERHAEGHE a été désignée secrétaire de séance.

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, CGCT, et notamment ses articles L5211-17 et 18, L5214-21, L5711-1 et suivants,
- la délibération du 18 octobre 2021 de la commune d'EU demandant l'adhésion pour toutes les compétences,
- l'arrêté préfectoral du 13 août 2021 portant modifications statutaires du SDE76 et les statuts du SDE76,
- la délibération n°2021-14 du 14 octobre 2021 fixant le régime de subvention réservé aux communes,
- le régime électrique urbain de la commune d'EU.

CONSIDÉRANT :

- que la commune ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DÉFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- qu'il s'agit d'une adhésion avec transfert de compétence au SDE76 (qui est un syndicat mixte fermé), ainsi l'absence de délibération d'un adhérent vaudra avis défavorable,
- que la commune souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- que la commune souhaite transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que le contrat de performance en cours est à poursuivre par le SDE76,
- que la commune ne transfère pas au SDE76 la TCCFE,

PROPOSITION :

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'accepter l'adhésion de la commune d'EU,
- de recueillir l'avis des adhérents au SDE76 dès avril 2022,
- d'autoriser la Présidente à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le SDE76 et cette commune, ainsi que tous actes administratifs et/ou techniques nécessaires pour assurer les premiers travaux avec le SDE76, pendant la période de transition, jusqu'à ce que Monsieur le Préfet acte l'adhésion au SDE76 de cette commune.
- d'adopter la convention de maîtrise d'ouvrage avec la ville d'EU qui fixe les conditions dans lesquelles la ville délègue au SDE76 la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement sur ses installations d'éclairage public et les modalités de participation financière, dans le cadre du contrat CREM en cours,

- d'adopter l'avenant N°3 au marché 2013/019 du 12/12/2013, CREM, contrat de performance énergétique associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de l'éclairage public, signé avec Garczynski – Traploir – Forlux et Cegelec-SDEM, prévoyant les conditions de substitution à la ville d'EU du SDE76, pour l'application par l'entreprise de ce contrat,

DÉCISION :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ACCEPTTE** l'adhésion de la commune d'EU qui conservera sa TCCFE,
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée aux adhérents du SDE76 début avril 2022, afin qu'ils se prononcent dans un délai de trois mois,
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le SDE76 et la commune d'EU, ainsi que tous actes administratifs et/ou techniques nécessaires pour assurer les premiers travaux avec le SDE76, pendant la période de transition, jusqu'à ce que Monsieur le Préfet acte l'adhésion au SDE76 de cette commune,
- **ADOPTTE** la convention de maîtrise d'ouvrage avec la ville d'EU qui fixe les conditions dans lesquelles la ville délègue au SDE76 qui accepte la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement sur ses installations d'éclairage public et les modalités de participation financière, dans le cadre du contrat CREM en cours,
- **ADOPTTE** l'avenant N°3 au marché 2013/019 du 12/12/2013, CREM, contrat de performance énergétique associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de l'éclairage public, signé avec Garczynski – Traploir – Forlux et Cegelec-SDEM, prévoyant les conditions de substitution à la ville d'EU du SDE76, pour l'application par l'entreprise de ce contrat,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY